

La circulation fiduciaire peut se définir simplement comme l'ensemble des billets et pièces mis en circulation sur une zone géographique. En Nouvelle-Calédonie, elle est mesurée à partir des volumes de monnaies fiduciaires délivrées aux guichets de l'IEOM. Dans une approche plus économique de la circulation fiduciaire et afin d'apprécier les quantités de billets et pièces dont disposent effectivement les agents économiques (ménages, entreprises et administrations), il convient de retrancher du total des billets et pièces mis en circulation par l'IEOM, l'encaisse des établissements de crédit (billets et pièces détenus en caisse). Cette méthode est celle retenue pour l'établissement des statistiques monétaires.

Cette note a pour objectif d'apporter un éclairage sur l'évolution de la circulation fiduciaire en Nouvelle-Calédonie depuis 1967, date de création de l'Institut d'émission d'outre-mer. L'historique et les définitions de la monnaie fiduciaire ainsi que son cadre réglementaire sont rappelés dans un premier temps, puis une analyse de la circulation fiduciaire comme élément de la masse monétaire est présentée et enfin, la répartition de la circulation fiduciaire est examinée.

1- RAPPEL HISTORIQUE ET CADRE REGLEMENTAIRE

► Origines et définitions ◀

La révolution industrielle en Europe au XIX^{ème} siècle s'est accompagnée d'une demande de monnaie de plus en plus vive, «... les banquiers constatant que les billets de banque émis par eux circulaient comme une véritable monnaie et n'étaient pas tous présentés pour être échangés contre des pièces métalliques qui leur étaient confiées. Il leur était toutefois nécessaire de conserver une encaisse en or et en argent suffisante pour faire face aux demandes éventuelles de remboursement. Afin d'éviter les abus, chaque gouvernement réserva progressivement le privilège de l'émission des billets à une seule banque ».

« La monnaie commença ainsi à se détacher de sa base métallique et à devenir fiduciaire, c'est-à-dire à reposer sur la confiance (fiducia en latin), que la conversion du papier en espèces métalliques serait à tout moment assurée. Toutefois, l'évolution se poursuivant, le billet de banque a finalement changé de nature. Il obtint d'abord le cours légal, son acceptation comme moyen de paiement devenant obligatoire, puis il reçut le cours forcé qui dispensait la banque émettrice de le rembourser en or. Il a ainsi perdu sa qualité originelle de billet à ordre pour devenir une monnaie qui s'est substituée aux espèces métalliques d'or et d'argent ».

(Source : La Banque de France et la monnaie)

Dans le système monétaire actuel, les billets et les monnaies divisionnaires (pièces) sont émis par les Instituts d'émission, ou Banques centrales qui détiennent ce privilège.

Un billet (ou une pièce) ne devient officiellement de la monnaie que lorsqu'il a été « monétisé », c'est-à-dire mis en circulation par la Banque centrale. Or, celle-ci n'a pas de clientèle privée : elle ne cède pas directement ses billets et pièces aux agents non financiers mais aux banques qui se chargent de satisfaire les besoins en billets et pièces du public.

Billets et pièces sont les seules monnaies officielles légales. Les autres monnaies, appelées monnaies scripturales sont en fait des monnaies de banques dont les instruments sont les chèques, les virements, la monétique ...

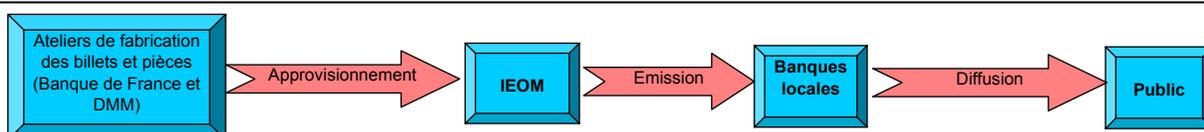
► Cadre réglementaire ◀

Le code monétaire et financier (partie législative publiée au JONC le 18 janvier 2001) dispose en son article L.712-1 que les signes monétaires libellés en francs CFP ont cours légal et pouvoir libératoire en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans le territoire des îles Wallis-et-Futuna et en son article L.712-3, que le service de l'émission monétaire y est assuré par l'IEOM. L'article D.713-5 de la partie réglementaire du Code monétaire et financier (en cours de promulgation) précise que l'IEOM a le privilège exclusif d'émettre des billets de banque et les monnaies métalliques dans ces collectivités.

Banque centrale des collectivités françaises du Pacifique, l'IEOM a été créé en 1966 (Loi N°66-948 du 2 décembre 1966) pour exercer le privilège de l'émission monétaire, initialement dévolu à la Banque de l'Indochine.

Auparavant, de 1888 à mars 1967, la Banque de l'Indochine assurait la mise en circulation de la monnaie fiduciaire dans les territoires français du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Nouvelles-Hébrides et Polynésie française). Au lendemain de la seconde guerre mondiale, cet établissement perd son caractère semi-public et les pouvoirs publics décident de lui retirer le privilège de l'émission (loi du 25 septembre 1948), dont l'exercice est désormais jugé incompatible avec ses activités commerciales de banque privée. Toutefois, ce n'est que le 1^{er} avril 1967, avec le début effectif des activités de l'Institut d'émission d'outre-mer, que ce retrait est devenu effectif.

Depuis cette date, les billets et pièces qui circulent dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique sont émis par l'IEOM. Les billets de l'IEOM sont fabriqués par la Banque de France dans son imprimerie de Chamalières, les pièces étant produites par la Direction des monnaies et médailles (DMM) dans ses ateliers de Pessac.



2- LA CIRCULATION FIDUCIAIRE COMME ELEMENT DE LA MASSE MONETAIRE

Décomposition de la masse monétaire (1)	1967	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2003	Evolution 2003/1967 (2)
<i>Circulation fiduciaire</i>	1 490	2 101	2 301	2 578	4 260	7 076	8 899	10 493	10 748	5,9%
<i>Dépôts à vue</i>	3 456	8 084	9 852	13 765	24 441	40 138	53 554	83 310	104 415	10,3%
Disponibilités M1	4 946	10 185	12 153	16 343	28 701	47 214	62 453	93 803	115 163	9,4%
M3-M1 (3)	260	4 120	13 504	24 010	36 720	70 605	105 169	117 543	122 199	23,6%
Masse monétaire M3	5 206	14 305	25 657	40 353	65 421	117 819	167 322	211 389	237 362	11,7%

(1) en millions de F CFP

(2) Variation annuelle moyenne

(3) M3-M1 (encore appelé quasi-monnaie) englobe les placements à vue dont la rémunération est réglementée (M2-M1) et les placements liquides rémunérés à taux de marché (M3-M2), c'est-à-dire en Nouvelle-Calédonie, essentiellement les dépôts à terme et comptes sur livrets.

Source: IEOM

Indicateurs macroéconomiques	1967-1970		1970-1980		1980-1990		1990-2003	
	1967	1970	1970	1980	1980	1990	1990	2003
Masse monétaire M3 (en millions de F CFP)	5 206	14 305	14 305	40 353	40 353	117 819	117 819	237 362
Variation annuelle moyenne de M3	40,2%		11,2%		11,5%		5,6%	
Masse monétaire M3 déflatée (en millions de F CFP)	6 091	14 305	32 329	40 353	76 671	117 819	150 808	237 362
Variation annuelle moyenne de M3 déflatée	32,9%		2,2%		4,4%		3,6%	
Emploi salarié (en unité)	18 300	30 200	30 200	30 132	30 132	41 211	41 211	56 297
Variation annuelle moyenne	18,2%		0,2%		3,3%		2,4%	
Importations (en millions de F CFP)	7 068	23 271	23 271	35 041	35 041	86 929	86 929	165 576
Variation annuelle moyenne	51,8%		5,5%		10,0%		5,4%	
PIB (en millions de francs)	16 161	36 235	36 235	90 848	90 848	250 426	250 426	407 500 (1)
Variation annuelle moyenne	31,3%		10,0%		11,1%		3,9%	
Exportations de nickel (en millions de F CFP)	5 233	11 300	11 300	22 563	22 563	34 441	34 441	64 843
Variation annuelle moyenne	29,6%		11,4%		18,5%		7,1%	
Touristes (en unité)	15 000	15 400	15 400	65 507	65 507	86 870	86 870	101 983
Variation annuelle moyenne	1,3%		21,6%		3,0%		1,4%	
Population (en unité)	94 500	113 700	113 700	139 600	139 600	169 956	169 956	221 958
Variation annuelle moyenne	6,4%		2,3%		2,1%		2,1%	

(1) PIB en 1999, dernier chiffre connu

Sources: ISEE et IEOM

La période des trente cinq dernières années s'est caractérisée par une forte croissance de l'économie calédonienne, qui se traduit par un rythme moyen de progression de son PIB assez élevé jusqu'au début des années 90. Le développement du système bancaire et la monétarisation de l'économie qui l'ont accompagnée constituent une caractéristique fondamentale de cette évolution.

L'évolution de la masse monétaire déflatée permet de relativiser les taux de croissance élevés de l'agrégat M3, notamment entre 1970 et 1980 où l'on observe un pic d'inflation. Elle fait également ressentir l'inflation modérée que connaît la Nouvelle-Calédonie depuis 1990.

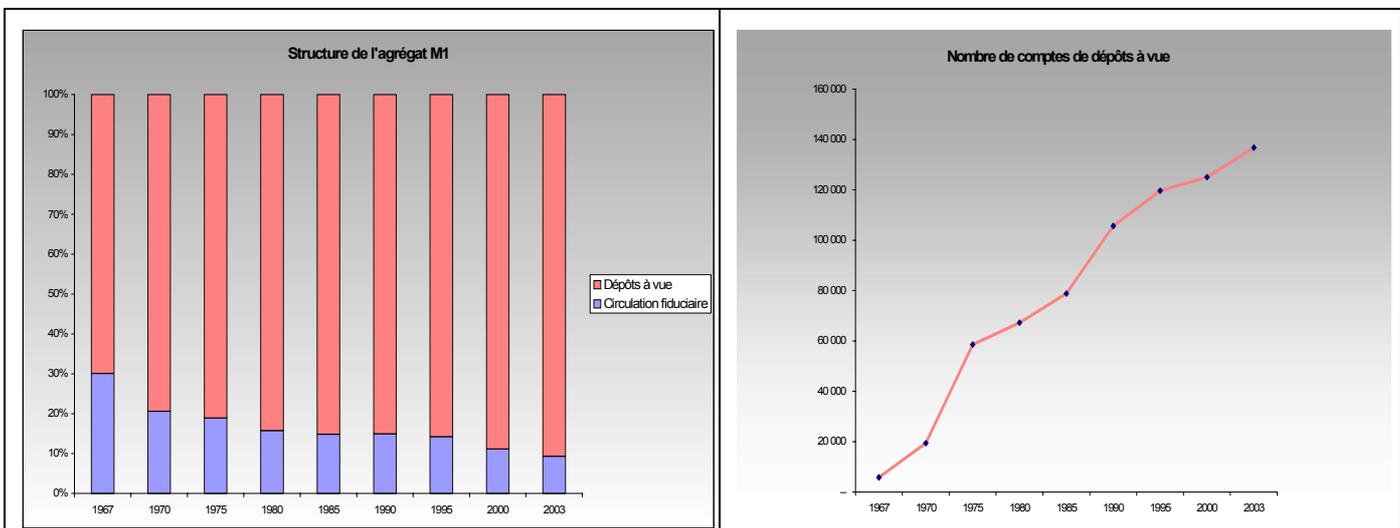
Les plus fortes périodes de croissance se situent entre 1967 et 1975 (M3 augmente en moyenne annuelle de 40,2 % entre 1967 et 1970, puis de 12,9 % entre 1970 et 1975) et entre 1985 et 1990 (M3 augmente en moyenne de 12,5 %), ce qui correspond à la période du « boom » du nickel qui s'est déroulée entre 1967 et 1974, puis à la forte hausse du cours du nickel enregistrée en 1988. Ces évolutions peuvent être illustrées par l'observation des indicateurs macroéconomiques tels que les exportations de nickel, les importations et l'évolution de l'emploi salarié (surtout entre 1967 et 1970), qui traduisent la croissance économique sur ces périodes. On notera par ailleurs que la décennie 1970 – 1980 se caractérise par le développement important de la fréquentation touristique (21,6 % en rythme annuel moyen).

Décomposition de la masse monétaire	1967	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2003
<i>Circulation fiduciaire</i>	28,6%	14,7%	9,0%	6,4%	6,5%	6,0%	5,3%	5,0%	4,5%
<i>Dépôts à vue</i>	66,4%	56,5%	38,4%	34,1%	37,4%	34,1%	32,0%	39,4%	44,0%
Disponibilités M1	95,0%	71,2%	47,4%	40,5%	43,9%	40,1%	37,3%	44,4%	48,5%
M3-M1 (1)	5,0%	28,8%	52,6%	59,5%	56,1%	59,9%	62,9%	55,6%	51,5%
Masse monétaire M3	100,0%								

(1) M3-M1 (encore appelé quasi-monnaie) englobe les placements à vue dont la rémunération est réglementée (M2-M1) et les placements liquides rémunérés à taux de marché (M3-M2), c'est-à-dire en Nouvelle-Calédonie, essentiellement les dépôts à terme et comptes sur livrets.

Source: IEOM

La répartition de la masse monétaire (agrégat M3) a largement évolué depuis 1967. En effet, la « quasi-monnaie » dont la part était réduite en 1967 (5 % de la masse monétaire), devient prépondérante à partir de 1975 (52,6 % de la masse monétaire puis 51,5 % en 2003). La composition des disponibilités (agrégat M1) s'est également modifiée, faisant apparaître une importante diminution de la part de la circulation fiduciaire qui passe en 1967 de 28,6 % de la masse monétaire et de 30,1 % des disponibilités, à respectivement 4,5 % et 9,3 % en 2003. Par ailleurs, la circulation fiduciaire rapportée au nombre d'habitants a été multipliée par 3 entre 1967 et 2003, alors que dans le même temps, la masse monétaire M3 par habitant a été multipliée presque par 20.



Indicateur de bancarisation	1967	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2003	Evolution 2003/1967 (1)
Nombre de comptes de dépôts à vue	5 761	19 370	58 509	67 208	78 767	105 613	122 644	124 978	136 742	10,0%
Population (2)	94 500	113 700	135 000	139 600	145 368	169 956	185 872	216 130	221 958	2,5%
Taux de bancarisation (3)	0,06	0,17	0,43	0,48	0,54	0,62	0,66	0,58	0,62	

(1) Variation annuelle moyenne

(2) Population annuelle moyenne

(3) Nombre de dépôts à vue / population

Sources: ISEE et IEOM

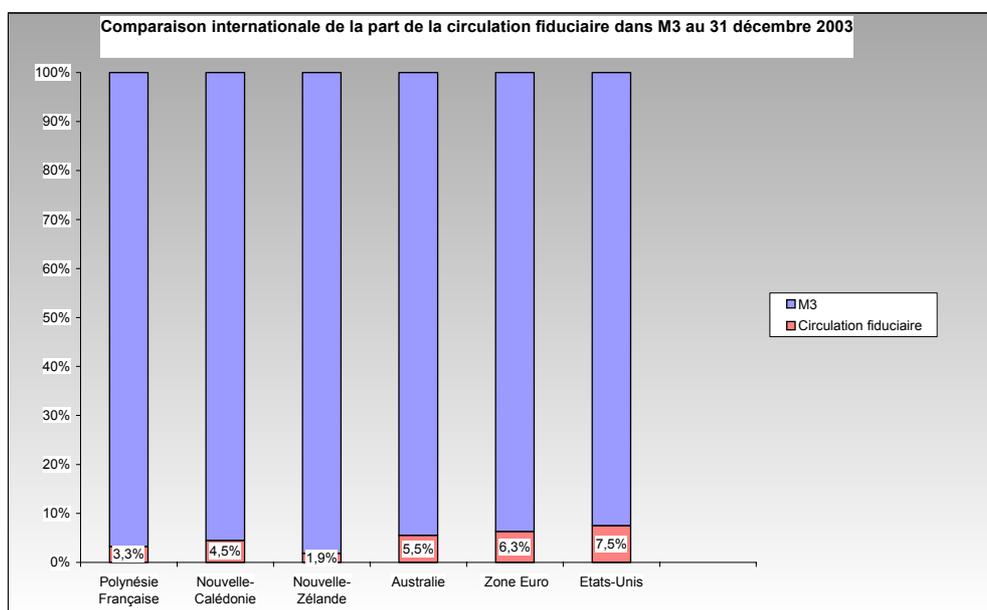
Circulation fiduciaire et moyens de paiement (1)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Evolution 2003/1995 (2)
Circulation fiduciaire	8 899 000	9 001 000	9 414 000	10 802 000	10 339 000	10 493 000	10 473 000	10 474 000	10 748 000	2,5%
Paiement par chèques	379 108 372	395 823 641	406 203 367	419 373 409	441 632 213	438 097 686	473 346 634	505 144 123	532 596 607	4,4%
Paiement par virements	255 576 654	255 261 941	268 519 758	282 769 876	313 022 418	323 415 115	356 626 311	398 719 144	439 358 837	7,1%
Paiement par cartes	12 849 000	15 515 000	17 847 000	20 855 000	22 971 000	26 928 000	29 040 805	26 928 000	36 303 000	14,4%

(1) en milliers de F CFP

(2) Variation annuelle moyenne

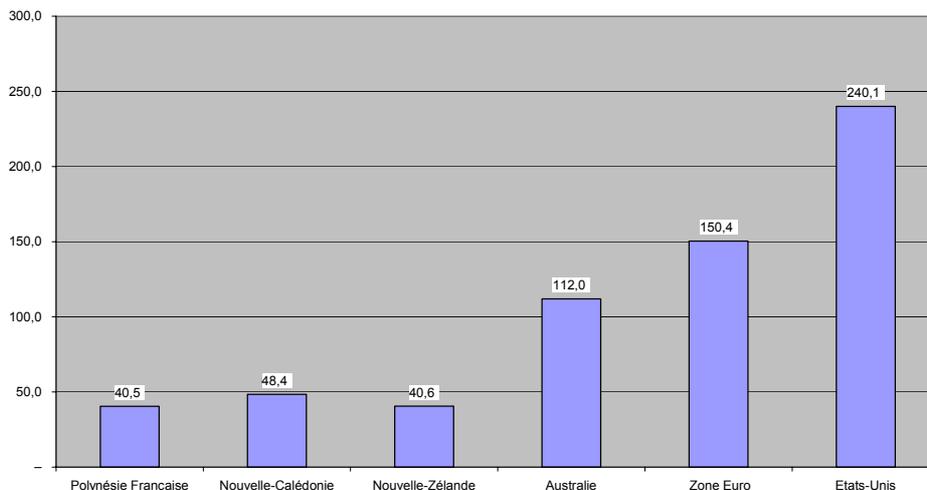
Source: IEOM

La « bancarisation » illustrée par l'augmentation du nombre de comptes bancaires, constitue le principal élément d'explication de la réduction de la part de la circulation fiduciaire dans les agrégats M1 et M3. Le taux de bancarisation est ainsi passé de 0,06 compte par personne en moyenne en 1967, à 0,62 en 2003, chiffre stable depuis 1990. Ainsi, le nombre de comptes de dépôts à vue a fortement augmenté et s'établit en 2003 à 136 742 comptes contre 5 761 en 1967, soit une croissance de 10,0 % par an en moyenne. Le début des années 1970 a connu une très forte progression du nombre de comptes ainsi que la période 1985-1990 (+ 34,1 %). Ces évolutions sont liées à l'installation des banques commerciales en Nouvelle-Calédonie (BNP en 1969, Société Générale en 1971, BNC en 1974 et BCI en 1988). L'évolution des moyens de paiement (chèques, virements, cartes) mis à la disposition des détenteurs de comptes bancaires est également un indicateur de mesure de la « bancarisation ». En effet, les paiements par chèques ont progressé en moyenne annuelle de 4,4 % entre 1995 et 2003 (l'usage du chèque pour des règlements de faible montant ainsi que celui du chèque non barré sont assez répandus en Nouvelle-Calédonie). Dans le même temps, les paiements par virement et par cartes se sont accrus respectivement de 7,1 % et 14,4 % en moyenne annuelle.



La part de la circulation fiduciaire dans l'agrégat M3 est plus élevée aux Etats-Unis, dans la Zone Euro et en Australie (respectivement 7,5 %, 6,3 % et 5,5 % de la masse monétaire), comparée à celle constatée en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et en Nouvelle-Zélande, respectivement 4,5 %, 3,3 % et 1,9 %.

Circulation fiduciaire par habitant au 31 décembre 2003
(en milliers de F CFP par habitant)



De même et selon une hiérarchie quasiment identique, la circulation fiduciaire par habitant est sensiblement supérieure aux Etats-Unis, dans la Zone Euro et en Australie (avec respectivement 240, 150 et 112 milliers de F CFP par habitant) par rapport à la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande et la Polynésie Française où elle atteint respectivement 48,4, 40,6 et 40,5 milliers de F CFP par habitant.

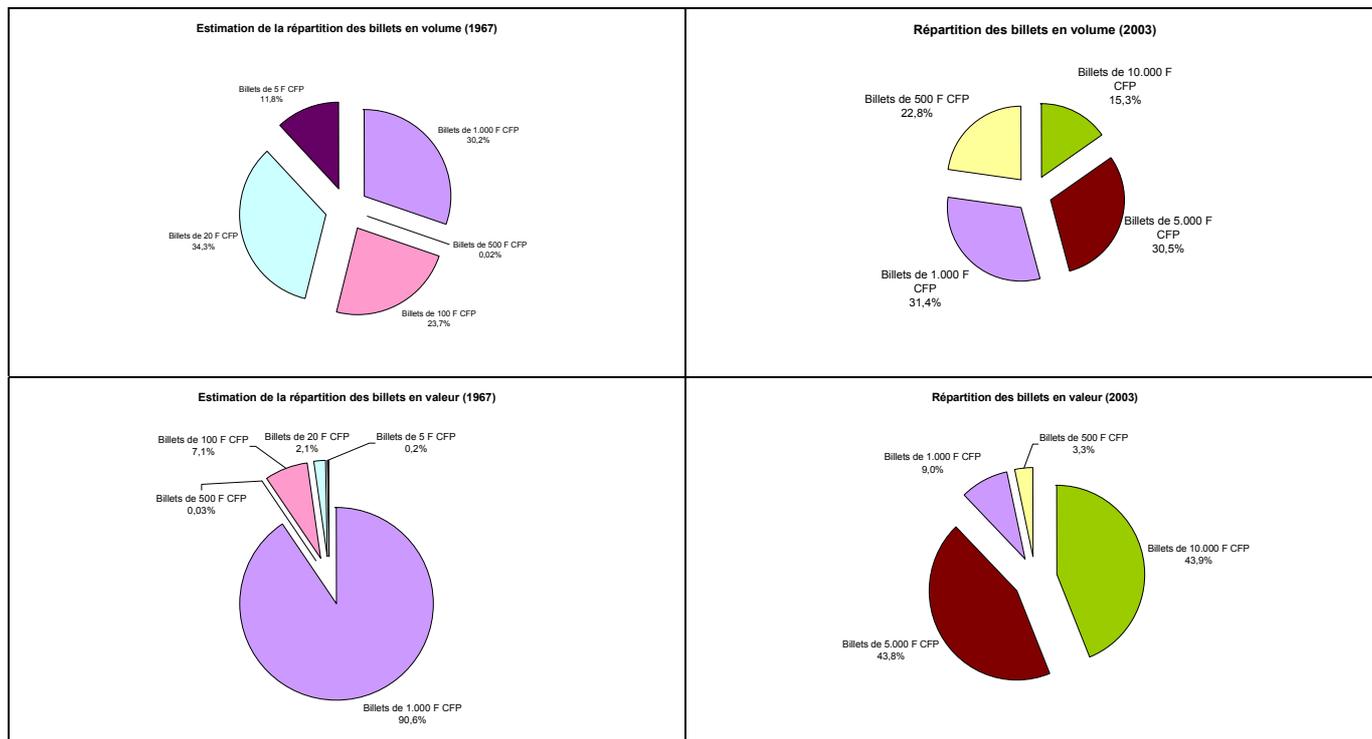
3- REPARTITION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE (BILLETS ET PIECES)

Circulation fiduciaire	1985	1990	1995	2000	2003	Evolution 2003/1985 (1)
Valeur (en millions de F CFP)	4 260	7 076	8 899	10 493	10 748	5,3%
<i>Billets</i>	3 881	6 462	8 102	9 524	9 626	5,2%
<i>Pièces</i>	379	614	797	969	1 122	6,2%
Volume (en milliers) (2)	36 722	50 791	65 050	77 843	90 137	5,1%
<i>Billets</i>	1 631	2 023	2 402	3 209	3 828	4,9%
<i>Pièces</i>	35 091	48 768	62 648	74 634	86 309	5,1%

(1) Variation annuelle moyenne

(2) Emission nette de billets et de pièces

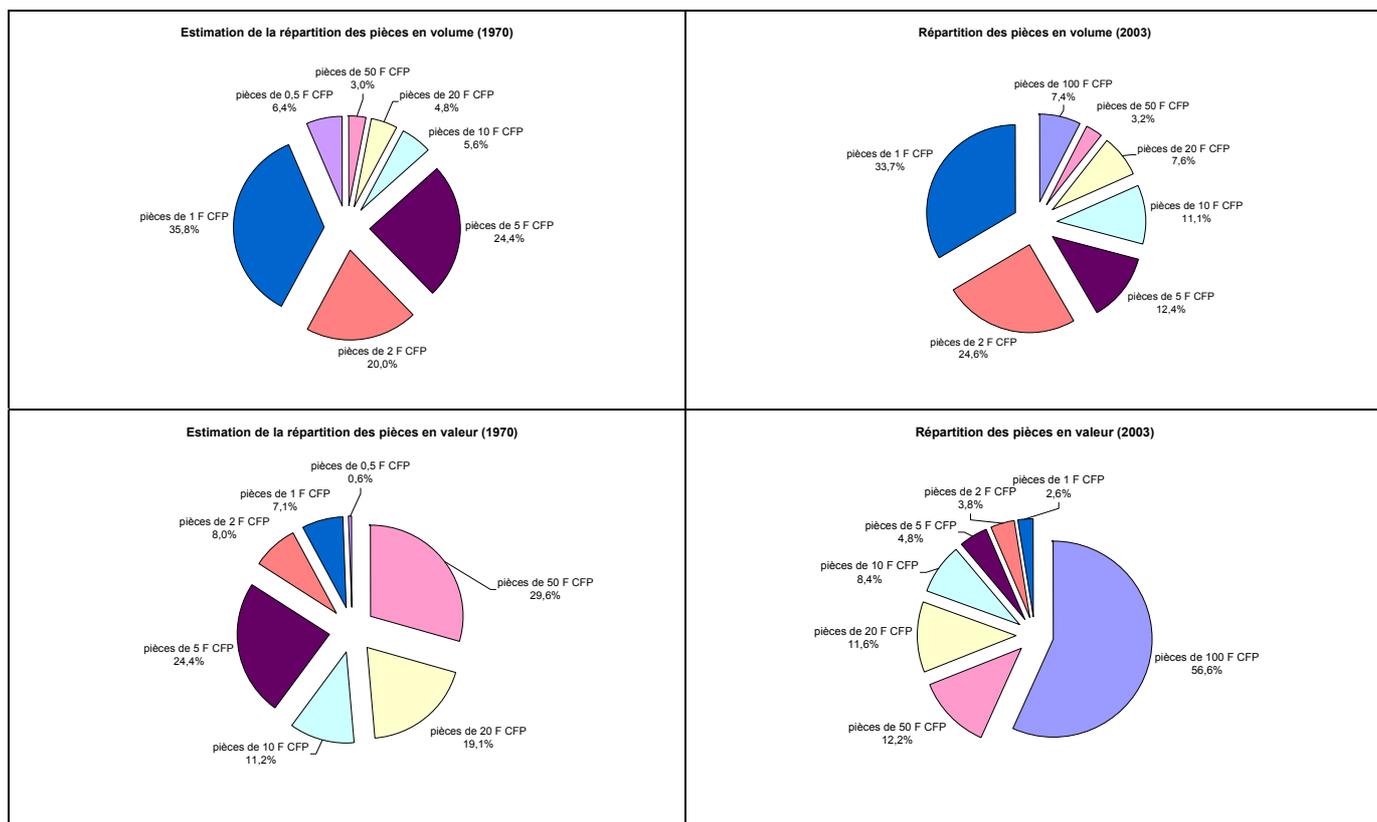
Source: IEOM



La structure de la circulation fiduciaire reste relativement stable entre 1985 et 2003. Les pièces restent prédominantes en volume, et minoritaires en valeur. En effet, la part des pièces en volume s'établit à 96 % en 1985 et 95,8 % en 2003. En valeur, leur part représente 8,9 % en 1985 et 10,4 % en 2003.

La structure de la masse des billets, quant à elle, s'est modifiée entre 1967 et 2003. Il convient de rappeler la mise en circulation des billets IEOM de 500 F CFP et de 1 000 F CFP en 1968, des billets de 5 000 F CFP en 1970 et de 10 000 F CFP en 1985 et le retrait de la circulation des billets de 5, 20, 100, 500 et 1 000 F CFP de la Banque d'Indochine en 1970 et celui du billet de 100 F CFP de l'IEOM en 1981.

Les billets de 1 000 F CFP restent stables en volume (32 % en 2003 contre 30 % en 1967) mais deviennent minoritaires en valeur passant de 91 % des billets en circulation en valeur en 1967, à 9 % en 2003. Cette évolution s'explique par l'introduction des billets à forte valeur faciale de 5 000 F CFP et 10 000 F CFP qui constituent chacun près de 44 % des billets en circulation en valeur en 2003. La suppression des billets à faible valeur faciale et en particulier du billet de 100 F CFP, a conduit au développement du billet de 500 F CFP en volume et en valeur. En 2003, il représente ainsi 23 % des billets en volume (contre 0,02 % en 1967) et 3 % des billets en valeur (contre 0,03 % en 1967).



La structure de la circulation fiduciaire de pièces entre 1970 et 2003 est marquée par le retrait de la pièce de 0,5 F CFP en 1999 et surtout par la mise en circulation en 1977 de la pièce de 100 F CFP, appelée à se substituer progressivement au billet de même valeur faciale avec lequel elle circulera pendant quatre ans. En 2003, les pièces de 100 F CFP représentent 56 % de la répartition en valeur pour seulement 7 % du volume total.

Les pièces de valeur faciale inférieures ou égale à 20 F CFP ont vu leur part en volume relativement inchangée entre 1970 et 2003 (de 97 % à 90 %) alors que leur part en valeur a fortement diminué (de 70 % à 32 %).

Les pièces mises en circulation en Nouvelle-Calédonie représentent à fin 2003 une masse globale de 350 tonnes. Les pièces de 10 F, 20 F et 50 F sont frappées en nickel. Les autres pièces sont constituées d'alliages (magnésium et aluminium pour les pièces de 1 F, 2 F et 5 F – cuivre, nickel et aluminium pour les pièces de 100 F). Il est généralement estimé que la moitié de ces pièces ne seront jamais échangées au guichet de l'Institut d'Emission pour différentes raisons (pertes, thésaurisation, conservation par les touristes...).